

Chambord invite le public à découvrir sa forêt et ses populations d'animaux pour une soirée unique au cœur du domaine naturel



Le 3 avril 2025, le Domaine national de Chambord invite le public à participer à l'évaluation des populations d'animaux du domaine naturel. Cet événement est dédié à toutes celles et ceux qui rêvent de découvrir la forêt de Chambord et d'observer les espèces qui peuplent ce domaine de 5 440 hectares, plus grand parc clos de murs d'Europe.

De la fin d'après-midi à la tombée de la nuit, les visiteurs accompagneront les agents forestiers de Chambord aux postes d'observation répartis à travers l'ensemble du domaine. Cette soirée offre une immersion unique dans la forêt et le quotidien des agents qui veillent sur ce milieu naturel protégé.

■ L'évaluation scientifique des populations d'animaux

Différents suivis de la faune sauvage, réalisés chaque année, permettent d'estimer les fluctuations d'abondance des animaux présents à travers le domaine. Ces suivis correspondent à la mise en œuvre rigoureuse de protocoles scientifiques. Les agents du Domaine national de Chambord effectuent ces suivis de terrain tous les ans. La mise à jour annuelle des suivis permettra une nouvelle évaluation pour 2025.

Les comptages printaniers ouverts aux visiteurs sont l'opportunité d'échanger avec le grand public sur ces sujets techniques et de réaliser un comptage général de la faune sauvage permettant de compléter les données déjà acquises. À titre d'exemple, ces protocoles permettent d'estimer les populations de cervidés entre 700 et 800 individus dont près de 10 % sont équipés de système de marquage.

■ L'ouverture du domaine naturel au public

Depuis 2023, Pierre Dubreuil, Directeur général du Domaine national de Chambord, a pris l'initiative d'inviter le public à participer à l'évaluation des populations d'animaux. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transmission et de sensibilisation aux enjeux de préservation des milieux naturels forestiers et de la faune qui les composent.

La soirée du jeudi 3 avril est destinée à toutes celles et ceux qui souhaitent faire leurs premiers pas en forêt de Chambord et enrichir leurs connaissances de la biodiversité forestière. Les visiteurs inscrits seront invités à accompagner les agents forestiers de Chambord aux postes d'observation répartis à travers l'ensemble du domaine. Leur mission sera d'apprendre à reconnaître les animaux et de compter les animaux observés entre la fin d'après-midi et la tombée de la nuit : cerfs et biches, sangliers, chevreuils, mouflons, chats sauvages, balbuzards pêcheurs, renards, lièvres, etc.

■ La réserve nationale de chasse et de faune sauvage

Le château de Chambord et son parc ont été pensés par François I^{er} comme un domaine. Dès 1523, quatre ans après le début de la construction du monument, François I^{er} acquiert des terres agricoles jouxtant le massif forestier de Boulogne au nord du Cosson. En 1645, c'est Gaston d'Orléans qui augmente la superficie du domaine et fait achever la construction du mur d'enceinte. La surface du domaine atteint alors 5 440 hectares, ce qui en fait jusqu'aujourd'hui le plus grand parc clos de murs d'Europe.

Le parc est classé « Réserve nationale de chasse et de faune sauvage » depuis 1947. La mise en réserve de l'essentiel du territoire a permis à la nature de prospérer en toute quiétude. En 1997, le domaine est classé au titre des monuments historiques (le château l'est depuis 1840) et, en 2006-2007, il est inscrit au réseau écologique européen « Natura 2000 ». Il est également inventorié comme espace ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

■ Informations pratiques et inscriptions

- **Jeudi 3 avril 2025, 18h-21h30**

- **Sur inscription nominative uniquement : [LIEN](#)**
(dans la limite des places disponibles, formulaire d'inscription ouvert du 19 mars au 25 mars 2025)

- L'inscription est valable pour une ou deux personnes (si la seconde personne est mineure, elle doit avoir plus de douze ans).
- La confirmation d'inscription et les informations pratiques détaillées (accès, consignes, tenue recommandée, etc.) seront transmises par courriel.